Annexe - Les frais de l'assurance-vie*

Produit		LINXEA Spirit 2	
Monta	nt minimal de versement initial		500,00€
Frais d'	adhésion à l'association ayant souscrit le co	ntrat	NA
	gestion du contrat		
Frais de	es supports	Support fonds euros Support unités de compte Support Croissance Allocation Long Terme	2,00% Maximum 0,50% Maximum 1,00% Maximum
- Gest	pilotée ou standardisée ion Pilotée ion Pilotée Profilée		0,70% supplémentaire 0,50% supplémentaire
	e gestion des unités de compte ion Libre		
I) dest	ion Libre	Fonds actions** (moyenne) dont taux de rétrocession de commissions***	1,66% <i>0,73%</i>
		Fonds obligations** (moyenne) dont taux de rétrocession de commissions***	1,09% <i>0,46%</i>
		Fonds mixtes** (moyenne) dont taux de rétrocession de commissions***	1,68% 0,70%
		Fonds immobilier** (moyenne) dont taux de rétrocession de commissions***	1,89% <i>0,59%</i>
		Fonds spéculatifs** (moyenne) dont taux de rétrocession de commissions***	1,95% 0,80%
		Fonds monétaires** (moyenne) dont taux de rétrocession de commissions***	0,30% <i>0,10</i> %
		Autres** (moyenne) dont taux de rétrocession de commissions***	0,47% 0,16%
2) Mod	es de Gestion pilotée	Drafil OTEA DEFENCIE (mayonna)	1 429/
		Profil OTEA DEFENSIF (moyenne) dont taux de rétrocession de commissions***	1,43% <i>0,68%</i>
		Profil OTEA EQUILIBRE (moyenne) dont taux de rétrocession de commissions***	1,70% 0,80%
		Profil OTEA EQUILIBRE RESPONSABLE (moyenne) dont taux de rétrocession de commissions***	1,68% <i>0,78%</i>
		Profil OTEA DYNAMIQUE (moyenne) dont taux de rétrocession de commissions***	1,77% 0,83%
		Profil OTEA AGRESSIF (moyenne) dont taux de rétrocession de commissions***	1,75% 0,84%
		Profil YOMONI DEFENSIF (moyenne) dont taux de rétrocession de commissions***	0,06% 0,00%
		Profil YOMONI EQUILIBRE (moyenne) dont taux de rétrocession de commissions***	0,06% 0,00%
		Profil YOMONI TONIQUE (moyenne) dont taux de rétrocession de commissions***	0,08% <i>0,00%</i>
		Profil YOMONI OFFENSIF (moyenne)	0,11%

10,00% Maximum

0% (1)(2)(3)(4)

	dont taux de rétrocession de commissions***	0,00%
3) Modes de Gestion pilotée profilée		
	Gestion Pilotée Profilée Natixis - Objectif Climat - Prudent	1,29%
	dont taux de rétrocession de commissions***	0,53%
	Gestion Pilotée Profilée Natixis - Objectif Climat - Equilibre	1,42%
	dont taux de rétrocession de commissions***	0,61%
	Gestion Pilotée Profilée Natixis - Objectif Climat - Dynamique	1,55%
	dont taux de rétrocession de commissions***	0,69%
Autres frais annuels		
	Frais forfaitaires	
	Frais annuels	

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

0% (2)(3) Frais sur versement Frais de changements de modes 0,00% Internet, 15,00€ papier (1)(2)(3)(4) de gestion en % ou en euro Frais d'arbitrage proportionnels 0,00% Internet, 15,00€ papier $^{(1)(2)(3)(4)}$ proportionnels ou forfaitaires nombre d'arbitrages gratuits par an 2 papiers Frais de transfert sortant vers un autre produit 0,00% 0,00%

Frais de performance sur le fonds Croissance

NA: non applicable

Frais de rachat

Frais sur les versements de rente

Coûts récurrents représentant les frais de gestion et autres frais administratifs et exploitation hors coûts de transaction et commissions liées aux résultats.

En fonction des types d'unités de comptes référencés au contrat, des frais spécifiques sont/peuvent être appliqués :

Les supports en unités de compte peuvent supporter des frais qui leur sont propres ainsi que des éventuels frais de sortie et d'autres frais spécifiques décidés par la société de gestion. Ces frais sont indiqués dans les documents d'information financière (prospectus simplifié, document d'information clé « DIC », documents présentant les caractéristiques principales des Supports en unités de compte etc.) propres au Support en unités de compte.

^{*=}le tableau indique les principaux frais du contrat constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau

^{**=} les supports en unités de compte sont classés par catégorie en fonction de la classification BCE (Banque centrale européenne)

^{***=} part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier excercice clos

Pour les supports en unités de compte de type SCPI, en cas de désinvestissement par arbitrage ou rachat (partiel, partiel programmé, total) dans un délai de 3 ans suivant l'investissement sur le Support, une pénalité de 3% est appliquée sur les sommes brutes rachetées de ce Support. Cette pénalité est appliquée conformément à la réglementation en vigueur.

⁽²⁾ Pour les supports en unités de compte de type ACTIONS, des frais d'investissement et de désinvestissement sur le Support sont prélevés par l'Assureur sous la forme respectivement d'une majoration et d'une minoration de 0,60% du cours de clôture retenu pour l'opération

⁽³⁾ Pour les supports en unités de compte de type ETF, des frais d'investissement et de désinvestissement sur le Support sont prélevés par l'Assureur sous la forme respectivement d'une majoration et d'une minoration de 0,10% du cours de clôture retenu pour l'opération

⁽⁴⁾ Pour les supports en unités de compte constituées d'organismes de placement collectif principalement investis en actifs non cotés, des frais de 20% maximum peuvent être prélevés sur les sommes désinvesties en cas de circonstances exceptionnelles et de 10% maximum en dehors des cas de circonstances exceptionnelles